• Juin 1731 :

ADBR, C 2092, Verbal d'estime par Honoré Sauteron à Briançonnet (Brianson), 12 juillet 1731.

Le premier orage documenté apparaît marginal, à Briançonnet seulement [Département des Alpes-Maritimes], le 7 juin 1731, mais avec des dégâts importants, évalués à 11 880 livres.

• Juillet 1731 :

ADBR, C 2092, Adalluys alias Daluys, verbal du 17 août 1731; Barras, verbal du 11 août 1731; Brenon, verbal par Pierre Perier; Castellane, délibération du conseil de la communauté du 22 juillet 1731 et verbal par Jacques Sauteron et Antoine Martiny, avec autre p.-v. des dommages du 6 août 1731; Champtercier, Rapport du dommage du 30 août 1731; Courbons, verbal par Louis Tournière, avocat à Digne, du 29 août 1731; Eoulx et Le Bourguet, verbal de Pierre Périer, bourgeois de la ville de Castellane; La Robine, verbal par Jean-François de Roux du 18 octobre 1731; Les Sieyès, verbal des dommages du 14 sept. 1731; Mariaud, verbal du 26 sept. 1731; Prads, verbal du 31 octobre 1731; Roubion, verbal du 29 juillet 1729; Saint-Léger, verbal par Jean Durand du 18 septembre 1731.

En juillet apparaissent les plus fréquentes mentions, le 14 à Daluis [viguerie de Guillaumes, département des Alpes-Maritimes], à Barras [viguerie de Digne], à Brenon [viguerie de Castellane] et à Castellane même, à Champtercier et Courbon [aujourd'hui commune de Digne], à Eoulx et Le Bourguet [commune de Castellane], à La Robine et aux Sieyes [viguerie de Digne], sans doute aussi le 14 à Mariaud [viguerie de Digne], à Prads [*Idem*], à Robion [commune de Castellane], à Saint-Léger [viguerie de Guillaumes].

ADBR, C 2092, La Garde, rapport des dommages par Pierre Périer du 5 août 1731; Oraison, verbal par Louis Gassaud, bourgeois de la ville de Forcalquier, du 3 septembre 1731; Le Poil, verbal du 17 août 1731; Senez, rapport des experts du 24 juillet 1731; Taulane, verbal par le syndic de la communauté du 22 juillet 1731; Champtercier, rapport par Louis Tornière du 30 août 1731; Saint-Jeannet, verbal du 7 août 1731.

Quelques mentions sont relatives aux jours suivants, durant lesquels la conjoncture orageuse persiste : le 16 à Courbons, déjà mentionné ; le 18 juillet à La Garde près de Castellane et à Oraison [viguerie de Digne] ; le 20 juillet à Castellane, au Poil et à Senez [viguerie de Castellane] ; le 21 juillet, à Taulane [*Idem*] ; le 25 juillet, de nouveau à Champtercier et à Saint-Jeannet [viguerie de Digne].

ADBR, C 2092 : Castellane, délibération du 22 juillet 1731 et verbal des dommages par Jacques Sauteron et Antoine Martiny. Aussi le verbal des dommages causés par la grêle du 5 août 1731.

Pour la haute Provence, et sur les orages d'été, les informations les mieux exprimées viennent de Castellane, comme souvent. Le terroir fut ravagé deux fois, le 14 et le 20 juillet. Donnons ici la relation, déjà un peu longue, du second.

Le 20 juillet, un vendredi, sur les 3 heures de l'après midi, "il fit un orage général dans tout le terroir, aussi mellé de grelle d'une grosseur prodigieuse, mais il fut si extraordinaire qu'on vit dans un moment la ville et le plat fonds, qui fait toute la bonté du terroir, innondé ; ce n'étoit qu'une mer continuelle. Les digues des deux torrents de la récluse qui est tout auprès de la ville et celuy dit de Clastre, auquel ceux de Sourribes et de Claret se joignent, furent emportés en divers endroits. Les deux plaines de La Palud où sont les préries, et de Notre-Dame, furent

Auteurs: Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

















en partie engravées d'un gros gravier en plusieurs endroits et le reste embourbé en telle sorte que les bleds et les fourrages furent dans un moment couverts ou de gravier ou de boue. Le peu de bleds qu'on avoit déja couppé, qui étoit en gerbier, furent la plus part emportés par la force de l'eau et, ce qui est encore pis, c'est qu'il y a plusieurs habitans qui ont entièrement perdu toutes leurs propriéttés, qui sont si fort engravées que les réparations en sont impossibles et les propriétaires réduits à la mandicitté. Mais le reste du terroir qui n'est pas dans la plaine est aujourd'hui méconnaissable. On a de la peine à distinguer ce qui étoit en culture et ce qui étoit en friche. Tout est en désordre et emporté par un nombre extraordinaire des ravins qui étoint autant des torrens. Les fonds et la récolte sont couverts du gravier et le reste emporté. Les fruits des arbres ont été abbatus ; plusieurs arbres et le terroir si maltraitté que la surface en est si désagréable que la veue fait horreur aux habitans accablés de misère, qui est si grande qu'on ne peut l'exprimer, car ils n'ont ni bleds ni grains, ni autres fruits et presque point de fourrage. On laisse à penser si leurs espérances ne se trouvent pas bien vaines, même pour plusieurs années, et de plus toutes les digues sont ouvertes, les lits des torrens sont remplis de gravier et le danger est si éminent qu'à la moindre pluye, il sera entraîné dans le fonds et augmentera la calamitté publique".

ADBR, C 2092, Procès-verbal des dommages causés par la grêle et les inondations des eaux, du 5 août 1731. Visite effectuée du 5 au 16 août 1731.

Le procès-verbal du 5 août de la même année à Castellane ne laisse rien ignorer, dans le plus infime détail, de tous les engravements, ensablements, emportements, de la formation et de la jonction des ravins et des torrents, des murailles renversées, des récoltes perdues, des arbres fruitiers endommagées. Les dires des consuls y sont point par point confirmés. Les fonds engravés, perdus, sont désignés nommément : ainsi, entre tant d'autres, il est fait état du vallon de Betheron avec plusieurs autres qui s'y joignent en un "lit fort grand", dont les digues furent emportées et la plaine du quartier de La Palud, la plus endommagée, couverte d'un limon "de l'épaisseur de plus d'un pan" [plus de 25 cm], "le germe étant entièrement couvert" qui ne peut rien produire en l'état.

En revanche, alors que les consuls avaient estimés "en gros" leurs pertes supérieures à 150 000 livres, les commissaires désignés les réduisirent de moitié, avec la ventilation suivante :

Perte des fonds	15 000 livres
Fonds réparables	17 000 livres
Digues à réparer	10 000 livres
Blés et grain	12 000 livres
Foins et paille	5 000 livres
Menus fruits des arbres	6 000 livres
Chanvres et jardinages	3 000 livres
Pertes des vins	4 000 livres

TOTAL 72 000 livres

ADBR, C 2092, Procès-verbal de Pierre Périer, 30 juillet 1731. Estime en partie faite dans les bureaux de la province.

La Garde-les-Castellane avait subi des dommages comparables. Son estime "officielle" fut de 13 900 livres. Le Poil s'inscrivait pour 7 000 livres. Le Bourguet, avec ses 404 charges de



















grains : blé annone (73), méteil (207), épeautre (66), légumes (12) et avoine (46), atteignait, avec les fonds emportés quelques 6 700 livres.

Le tableau reproduit doit aussi être complété avec les dégâts de début septembre dans la viguerie de Moustiers et de Digne.

Oraison avait été ravagé deux fois : par la grêle du 18 juillet et par l'orage du 15 août. La première n'avait laissé aucun quartier exempt ; le second y fit des dommages considérables sur les fonds et les récoltes. L'ensemble était estimé 41 600 livres.

A Pimoisson, la moitié des vignes étaient sans feuilles, presque tous les raisins abattus, celles proches du village *"entièrement vendangées"* par la grêle. Au total, il n'en restait qu'un quart et mal en point. Avec la grande sécheresse de tous les mois précédents, les eaux des ruisseaux avaient tari et les moulins étaient arrêtés. L'estime fut portée à 15 225 livres.

• Août 1731 :

ADBR, C 2092, Vergons, délibération du 19 mai 1731 et rapport des dommages par Joseph Gras de Castellane; Seyne, verbal des dommages du 18 septembre 1731; Sallonnet, comparant du 19 juin 1731 et verbal du 23 septembre 1731; Forcalquier, rapport d'estime, par Joseph Audibert, bourgeois de Reillanne; Pierrerue, rapport sur l'état récapitulatif; Niozelles, rapport du 28 septembre 1731; Villeneuve, verbal par Louis Gastaud du 24 août 1731; Entrages, verbal par Jean-François de Roux du 10 novembre 1731.

Le mois d'août est à peine moins affecté, dès le 6 à Vergons et à Castellane même ; les 12, 13 et 15 août dans la viguerie de Seyne, au chef-lieu et à Sallonet. Le 15 aussi à Forcalquier et sa viguerie : Pierrerue, Niozelles, Villeneuve. Le 19, un cas qui semble isolé : Entrages, dans la viguerie de Digne.

• **Septembre 1731** :

ABDR, C 2092, Moustiers, placet [août 1731]; Pimoisson, rapport des dommages du 7 septembre 1731; Cassis, comparant des consuls du 5 septembre 1731 et verbal de Melchior Perraud du 29 septembre 1729.

Le début du mois de septembre reçut des pluies abondantes, avec inondations, notamment dans la viguerie de Moustiers, au chef-lieu, à Pimoisson (le 4), mais aussi sur la côte, où après une sécheresse extrême, des trombes d'eau se déversent à Cassis ou à Roquevaire.

ADBR, 156 E BB 12, délibération du 16 septembre 1731

A Roquevaire, le conseil mentionne des dégâts des eaux de pluie, sans qu'il soit vraiment question de débordements.

AC Tarascon, BB 46, délibération du 14 novembre 1731, fol. 575

A Tarascon, les habitants se plaignent de ne pouvoir semer à cause des eaux qui séjournent dans leurs fonds depuis les pluies qui ont régné dans le mois de septembre dernier.

• Octobre 1731 :

ADBR, C 2092, Aurons, placet du 2 novembre 1731 et rapport des dommages du 8 novembre 1731 ; Lambesc, supplique (s.d.) et remontrances du 26 octobre 1731, verbal de Félix Alphéran du 2 novembre 1731 ; Lançon, représentation des consuls du 2 novembre 1731 ; Le



















Vernègues, rapport des dommages par Louis Grassy du 8 novembre 1731 ; Pélissanne, rapport par Louis Grassy du 8 novembre 1731 ; Mallemort, verbal du 7 novembre 1731.

ADBR, C 2092 : Procès-verbal de visite de Félix Alphéran, consulaire de la ville d'Aix, en compagnie du sieur François Félix, consul de Mallemort et des *"principaux habitans"*, le 7 novembre 1731.

C'est encore une fois le mois d'octobre qui amène les débordements les plus catastrophiques, mais l'essentiel en dehors des bassins duranciens et rhodaniens et influençant surtout les petits fleuves côtiers (Arc et Touloubre). L'ouest de la viguerie d'Aix fut le plus sévèrement touché, les 25 et 26 de ce mois d'octobre : Aurons, Lambesc, Lançon, Le Vernègue, Pélissanne. Il est clair, à l'énoncé de cette liste, que le secteur affecté était étroitement délimité. Même Mallemort, sur la Durance, toujours dans cette étroite zone, n'était endommagée que par "les pluies extraordinaires et violentes qui sont tombées ces jours passés [pluies de fin octobre], et par les eaux pluviales des terroirs voisins qui s'y sont dégorgées, qui avoint couvert toute la surface de la terre". La Durance, pour une fois, n'était nullement incriminée.

Les inondations de la Provence occidentale arrivées à la fin du mois d'octobre (25 et 26) étaient encore présentes le 10 novembre.

A Lançon, dans les quartiers de L'Estang, du Plan et Sobouilhon, le visiteur, Jean-Louis Grassy, consulaire de la ville d'Aix, constate que *"les eaux couvrent totallement la surface"* des terres semées.

Au Vernègues, le même Grassy remarque deux pans de sables, graviers et grosses pierres laissés par l'eau, laquelle "a emporté toutes les murailles qui se trouvoient sur son passage". L'estime était de 15 000 livres, non compris les terres et domaines du marquis de Damian, seigneur du lieu. L'estime de Pélissanne atteignit le double (30 000 livres), avec les mêmes observations : deux pans de sable, graviers et pierres, des terres semées submergées, mais aussi des oliviers arrachés sur le passage des eaux, emportés ou ne tenant plus sur terre "que par quelques petits rassines".

Mallemort, déjà mentionné plus haut, était la plus touchée avec 39 849 livres de dégâts [voir tableau]. Seul le canal de Craponne y avait débordé, "se trouvant trop rempli [des] eaux pluvialles qu'il recevoit" et qui "dégorgeoit avec plus de rapidité par les endroits où sa chaussée se trouvoit plus basse".

Lambesc était réduite au même état : l'inondation du 25 octobre y avait été "sy extraordinaire que la surface de presque touttes les terres ensemencées [avait] esté entièrement emportée" et sur deux pans de profondeur : la plupart des habitants incapables de semer une deuxième fois". L'évaluation de Félix Alphéran, commissaire nommé par la province, totalisait 24 955 livres.

• Novembre 1731 :

ADBR, C 2092, Le Puget, verbal par Louis Jujardy du 10 novembre 1731 ; Solliès, verbal par Jujardy du 26 novembre 1731.

En novembre, les pluies et inondations continuèrent, mais surtout dans la partie centrale et côtière de la province : au Puget [viguerie d'Hyères], comme à Solliès.















